



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

DOC DE TRAVAIL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 mai 2025

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel BURRUS

ETAIENT PRESENTS : Adjoints : Marie-Christine DORSCHNER, Olivier GING et Damien VOGT, Claire BRINI, Christine GOETZMANN, Daniel BAUER, Martin EYERMANN, Daniel OTT, Paulette HAEHNEL, Loïc KRIEGER,

ABSENTS excusés : Anastasie LEIPP, Laurence CAVRO, Eddy RAMSPACHER

ABSENT non excusé :

Procuration : 3

Date de dépôt de la convocation : 28 avril 2025

Ouverture de la séance : 20h15

Avant de démarrer la séance, le Maire souhaite remercier les membres du conseil municipal pour leur investissement et le travail accompli.

1 AFFAIRES GENERALES

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 07 avril 2025

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal du 07 avril 2025

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le procès-verbal du 07 avril 2025.

Objet : Nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article 2121-I5 du Code général des collectivités territoriales, le Maire, nomme un secrétaire de séance : **Mme Marie-Christine DORSCHNER**

Objet : Droit de préemption

M Le Maire présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner établi par Maître Laurent CRIQUI, Notaire, le 01 avril 2025 et réceptionné le 03 avril 2025.
Elle concerne la vente d'un bâti sur terrain propre, situé au 8 Rue du Cerf à Neuwiller-lès-Saverne entre M Brice LAMBERT, Mme Célia HAUTENSCHILD et M Fabien LAMBERT
Après en avoir délibéré

Le conseil municipal



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

A l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption

M Le Maire présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner établi par SCP Christophe NONNEMACHER, Lucas GERARD et Audrey DUCANOS, notaires associés, le 15 avril 2025 et réceptionné le 19 avril 2025.

Elle concerne la vente d'un bâti sur terrain propre, situé au 23 Rue de Metz à Neuwiller-lès-Saverne entre Mme STENGER Coralie, Marguerite, Madeleine et la SCI Frieda
Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

A l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption

M Le Maire présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner établi par SCP Christophe NONNEMACHER, Lucas GERARD et Audrey DUCANOS, notaires associés, le 14 avril 2025 et réceptionné le 19 avril 2025.

Elle concerne la vente d'un bâti sur terrain propre, situé au 21 Rue des cigognes à Neuwiller-lès-Saverne entre la SCI de la Cigogne, représenté par M KRITZER Ernest et Mme STENGER Coralie et M BALTZER Steven
Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

A l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption

M Le Maire présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner établi par SCP Christophe NONNEMACHER, Lucas GERARD et Audrey DUCANOS, notaires associés, le 15 avril 2025 et réceptionné le 24 avril 2025.

Elle concerne la vente d'un bâti sur terrain propre, situé au 24 Rue du Wingert à Neuwiller-lès-Saverne entre M HAMANT Pascal, Mme HAMANT Clotilde et M HAMANT Martin et Mme SCHEFFLER Alicia
Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

A l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption

M Le Maire présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner établi par SCP Christophe NONNEMACHER, Lucas GERARD et Audrey DUCANOS, notaires associés, le 03 avril 2025 et réceptionné le 14 avril 2025.

Elle concerne la vente d'un bâti sur terrain propre, situé au 5 Faubourg du Maréchal Clarke à Neuwiller-lès-Saverne entre La SCI ACOLITIN représenté par Martial SCHMIDTENKNECHT et M PEIFFER Francis.
Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

A l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption

M Le Maire présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner établi par Maître Viviane SCHMITT-MACHERICH, notaire, le 23 avril 2025 et réceptionné le 02 mai 2025.

Elle concerne la vente d'un bâti sur terrain propre, situé au 20 rue du 22 Novembre à Neuwiller-lès-Saverne entre Mme DECKER Nadine, Marie-Louise et Mme GOVONIE Elodie.
Après en avoir délibéré



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

Le conseil municipal

A l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption

Objet : Avenant convention SIS 67

M Le Maire présente au conseil municipal l'avenant N°2 à la convention de transfert du service d'incendie et de secours de la commune de Neuwiller-lès-Saverne vers le service d'incendie et de secours du Bas-Rhin établie par le SIS 67 le 20 mars 2025.

Cet avenant acte la restitution à la commune de Neuwiller-lès-Saverne à compter du 1^{er} février 2025, du dépôt d'incendie et ses abords sis 6 rue de la Batteuse, suite au regroupement de la section de sapeurs-pompiers de Neuwiller-lès-Saverne avec la section de sapeurs-pompiers de Dossenheim-sur-Zinsel.

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal a l'unanimité

APPROUVE l'avenant N°2
AUTORISE le Maire à signer et paraphés l'avenant

2 AFFAIRES FINANCIERES

OBJET : DECISION MODIFICATIVE 1 – BUDGET LOTISSEMENT LES REMPARTS

Suite à l'envoi du budget primitif 2025 du lotissement les remparts une erreur d'écriture est à corriger :

En recette d'investissement

Les opérations d'ordre ne sont pas équilibrées. diff = 233 056.73€

L'emprunt ne doit pas être indiqué en opération d'ordre .

Section Investissement		Recettes		Intégré forcable		
N°	Nature - N°Opér.	Montant €	Réel/Ordre	Spé.	Libellé Complémentaire	Suppr
10	3355 040	208.056,73 €	<input type="radio"/> Réel <input checked="" type="radio"/> Ordre	<input type="checkbox"/> Spé.		Suppr
11	1641 040	233.056,73 €	<input type="radio"/> Réel <input checked="" type="radio"/> Ordre	<input type="checkbox"/> Spé.		Suppr
+ Ligne						

Il convient donc de modifier ainsi :

au compte 1641 - 040 -233 056.73

au compte 1641- 016 + 233 056.73

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la décision modificative 1 du lotissement les remparts :



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

OBJET : DECISION MODIFICATIVE 1 –AFFECTATION DU RESULTAT ET BUDGET COMMUNE

Suite à l'envoi du budget primitif 2025 du budget de la commune une erreur d'écriture est à corriger :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice : 63 626,19 €

B Résultats antérieurs reportés (ligne 002 au budget 2024) : 624 729,99 €

C Résultat à affecter = A+B : 688 356,18

D Solde d'exécution d'investissement : - 116 200,61 € (à reporter en D001)

F Besoin de financement (D+E) = 32 063,61 €

AFFECTATION = C : 688 356,18 €

1. Affectation en réserves R 1068 en investissement : 32 063,61 (afin de combler le besoin de financement de la section d'investissement)
2. Report en fonctionnement R002 : 688 356,18€ - 32 063,61€ = 656 292,57€

Le Conseil Municipal constate maintenant à la clôture du CFU 2024, un excédent de fonctionnement de 688 356,18 € et un déficit d'investissement de 116 200,61 €

Par la procédure d'affectation du résultat, les écritures suivantes seront portées au budget primitif de la commune pour l'année 2025

Dépenses d'investissement C/001 : déficit d'investissement reporté : 116 200,61 €

Recettes de fonctionnement C/002 : Excédent de fonctionnement reporté : 656 292,57 €

Affectation en réserve C/1068 en recette d'investissement pour couvrir le besoin de financement : 32 063,61€

Pour rappel : AFFECTATION DU RESULTAT : voté le 07/04/2025 (DCM 713/2025)

Les restes à réaliser en recettes d'investissement = E n'ayant pas été transmis à la trésorerie, il convient de ne pas les prévoir dans l'affectation du résultat

Modifications :

F Besoin de financement (D) = 116 200,61€ au lieu de 32 063,61€

Report en fonctionnement R002 : 688 356,18€ - 116 200,61€ (au lieu de 32 063,61€) = 572 155,57

De ce fait :

Dépenses d'investissement C/001 : 116 200,61€

Recettes de fonctionnement C/002 : Excédent de fonctionnement reporté : 572 155,57€

Affectation en réserve C/1068 en recette d'investissement pour couvrir le besoin de financement : 116 200,61€

Ainsi afin de pouvoir équilibrer les sections les modifications suivantes sont à faire

Dépense de fonctionnement :

023 (virement section d'investissement) 148 441,20 (au lieu de 232 578,20 // on diminue du montant des RAR)

Recette de fonctionnement :



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

002 excédent de fonctionnement reporté : 572 155,57 (au lieu de 656 292,57)

Ainsi on équilibre la section de fonctionnement (-84 137€ en recettes et en dépenses)

Dépense d'investissement :

On ne change rien

Recette d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	530 440,00 €	013 - Atténuation de charges	1 200,00 €
012 - Charges de personnel	304 600,00 €	70 - Produits des services	133 300,00 €
65 - Charges de gestion courante	224 150,00 €	73 - Impôts et taxes	390 400,00 €
66 - Charges financières	15 500,00 €	74 - Dotations et participations	130 982,00 €
67 - Charges exceptionnelles	300,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	5 055,43 €
68 - Dotations aux provisions	2 037,62 €		
014 Atténuation de produit	634,50 €		
42 - Dotations aux amortissements	6 989,68 €		
023 - Virement à la section d'investissement	148 441,20 €	002 - Résultat reporté	572 155,57 €
DEPENSES DE L' EXERCICE	1 233 093,00 €	RECETTES DE L' EXERCICE	1 233 093,00 €

SECTION D' INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
16 - Remboursement d'emprunt	50 000,00 €	10 - Dotations et fonds propres	150 170,22 €
204 - Subvention d'équipement versé	1 700,00 €	13 - Subventions d'investissement	134 137,00 €
21 - Immobilisations corporelles	271 837,49 €	16 - Emprunts	0,00 €
		040 - Opérations d'ordre entre sections	6 989,68 €
		021 - Virement de la section de fonctionnement	148 441,20 €
001 - Résultat reporté	116 200,61 €		
DEPENSES DE L' EXERCICE	439 738,10 €	RECETTES DE L' EXERCICE	439 738,10 €

021 (virement de la section fct) 148 441,20 (au lieu de 232 578,20)

1068 (excédent de fonctionnement) 116 200,61 (au lieu de 32 063,61)

Ainsi on équilibre la section de d'investissement (montant idem qu'au budget primitif)

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la nouvelle affectation du résultat et les modifications permettant d'équilibrer le budget.

4. DIVERS

Concerne fronton de la mairie de Neuwiller les Saverne, un article explicatif paraître dans le prochain bulletin municipal et dans les DNA.

Réflexion concernant un éventuel changement de priorité de certaines rues.

Suite à la demande des producteurs de fruits de Bouxwiller et environ, la commune propose d'installer l'alambic dans les ateliers municipaux. Une convention sera établie pour délibération au prochain conseil municipal.



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

Forêt cinéraire : le projet suit son cours

Problème récurrent cour du chapitre des déjections canines, réflexion commune quant-à une mise en place de camera de surveillance

La séance est levée à 21h25

Vu pour être affiché le conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire :
Daniel BURRUS



Secrétaire de séance :
Marie-Christine DORSCHNER

Canton de Ingwiller

DCM N° 727/2025

SEANCE du 02 juin 2025

Sous la présidence du Maire, Daniel BURRUS

Nombre de membres en
exercice : 14

ETAIENT PRESENTS : Adjoints : Marie-Christine DORSCHNER
Olivier GING, Damien VOGT
Martin EYERMANN, Paulette HAEHNEL, Christine GOETZMANN
Loïc KRIEGER, Daniel BAUER, Claire BRINI, Anastasie LEIPP
Laurence CAVRO, Eddy RAMSPACHER

Nombre de membres
présents : 13

ABSENTS excusés : Daniel OTT

Nombre de membres ayant
donné procuration : 1

ABSENT non excusé :

Date de dépôt de la convocation : 26 mai 2025

Objet : Nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Maire, nomme un secrétaire de séance : Anastasie Leipp

Le Maire
Daniel BURRUS



Secrétaire de séance
Anastasie LEIPP

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "S. Leipp", is written over the printed name of the secretary.

